

# FICHE RESSOURCE – DISPOSITIF ECOLE OUVERTE

Suite à la crise sanitaire, et à ses effets sur la scolarisation des enfants et des jeunes, le gouvernement a lancé le plan **Vacances apprenantes** qui regroupera cet été plusieurs dispositifs.

Il vise prioritairement les publics d'enfants et de jeunes dont la scolarité a été le plus fortement perturbée par la période de confinement et ce pour diverses raisons : enfants en difficultés scolaires, enfants ou jeunes qui n'ont pas réussi à suivre l'enseignement à destination (manque d'équipement numérique, conditions de confinement inadaptées, difficultés sociales et économiques des familles...). Le plan s'inscrit comme une mesure de lutte contre le décrochage scolaire.

L'enjeu du Plan Vacances apprenantes est de permettre à des enfants et des jeunes de retrouver des conditions qui leur permettent de se remobiliser sur leurs apprentissages, d'en développer de nouveaux, notamment dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire. L'enjeu est aussi de leur garantir de vivre une période de vacances estivales entre pairs et de renouer ainsi des liens sociaux. Il s'agit aussi de mobiliser les différents dispositifs pour favoriser le départ en vacances des enfants issus des familles les plus modestes et qui ont vécu les conditions de confinement les plus difficiles.

## Trois dispositifs seront mobilisés tout au long de l'été :

- **Ecole ouverte**, qui intègre l'été du Pro en directions des lycées professionnels et Ecole ouverte buissonnière
- **Accueils de loisirs studieux**
- **Colos studieuses/ Ma colo pour l'été**

Le dispositif Ecole Ouverte, crée par la [Circulaire DGESCO du 23/01/2003](#), est l'un des dispositifs mobilisés dans le cadre du Plan Vacances apprenantes qui vise le renforcement des apprentissages, la culture, le sport et le développement durable

Pour faciliter la lecture de cette fiche, vous pouvez retrouver les informations organisées dans les rubriques suivantes :

<b>1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ECOLE OUVERTE (EO) ÉTÉ 2020 .....</b>	<b>2</b>
<b>2. UN CAHIER DES CHARGES SPÉCIFIQUE POUR ECOLE OUVERTE BUISSONNIÈRE.....</b>	<b>3</b>
<b>3. PROPOSITION D'UNE DÉMARCHE POUR SE POSITIONNER .....</b>	<b>4</b>
→ Une démarche à l'échelle académique/régionale.....	4
→ Une démarche à l'échelle départementale.....	4
→ Une démarche plus locale .....	5

# FICHE RESSOURCE – DISPOSITIF ECOLE OUVERTE

## 1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ECOLE OUVERTE (EO) ÉTÉ 2020

Une [note du gouvernement](#), parue le 29 mai 2020, vient préciser les contours spécifiques de ce dispositif, repensé pour l'été 2020 à l'aune de la crise sanitaire.

Dans la période de post confinement, il aura, comme les autres dispositifs, vocation à répondre « à un besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs ». **Cinq objectifs ont été priorisés :**

1. Proposer en matinée des activités qui ont pour objectif de renforcer les compétences scolaires des élèves : les savoirs fondamentaux sont placés au centre de ces activités ;
2. Proposer l'après-midi des activités culturelles, sportives et de découverte de la nature ;
3. Pour renouer le lien social, proposer des temps d'actions collectives partagées ;
4. Fédérer et mobiliser les partenaires éducatifs autour des enjeux du dispositif ;
5. Renforcer le lien avec les familles pour les rassurer et les accompagner dans le suivi scolaire de leurs enfants.

Le public visé par le dispositif est élargi à l'ensemble des élèves de la maternelle à la terminale, notamment les lycéens de l'enseignement professionnels. L'objectif chiffré est fixé à 400.000 élèves ce qui représenterait 5 fois plus d'élèves que les années précédentes.

Au sein du dispositif 2 opérations sont spécifiquement identifiées :

- **L'été du Pro** pour les lycées professionnels (cf. point 3-a de la note du gouvernement) ;
- **L'école ouverte buissonnière** qui pourra intégrer des séjours en zone rurale (de 5 à 7 jours de camp sous tente ou 5 à 14 jours d'hébergement « en dur »).

Le dispositif EO fera l'objet d'un [appel à projet "Vacances d'été 2020"](#) lancé au niveau de chaque académie. **Les DSDEN sont au centre du dispositif** avec la responsabilité d'assurer plusieurs missions **notamment celle de lancer l'appel à projets auprès des directeurs d'école et chefs d'établissements.**

**Le pilotage du dispositif** se fera à cette même échelle et associera les services départementaux de l'EN, les préfets de département et les DDCS. Il est à noter que c'est dans ce périmètre d'acteurs que la sélection des projets et leur évaluation sera assurée. Ce pilotage se fera en lien avec d'autres acteurs tels que les collectivités territoriales, les DRAC, les CAF, les associations d'éducation populaire et de jeunesse...

Dans chaque école ou établissement où se sera mis en œuvre le dispositif c'est **le directeur ou le chef d'établissement qui en assurera la responsabilité** (programme, contenu et déroulement de l'opération). Les IEN seront impliqués dans le 1<sup>er</sup> degré pour veiller à la cohérence du dispositif.

**Les personnels qui interviendront** devront être volontaires (personnel éducation nationale et jeunesse). D'autres intervenants pourront être mobilisés (personnels des collectivités territoriales, adultes relais, membres de la réserve citoyenne de l'éducation nationale, volontaires en service civique...). Pour les intervenants associatifs, des collectivités ou sportifs il est précisé que leur participation se fera « selon les financements locaux ou de l'ANCT ».

# FICHE RESSOURCE – DISPOSITIF ECOLE OUVERTE

Il revient aux directeurs d'école et aux chefs d'établissements **d'identifier les élèves à cibler**, de les encourager à s'inscrire et d'assurer le dialogue avec les familles.

Des critères de plusieurs ordres permettront ce travail d'identification : élèves perdus de vue lors du déconfinement, critères sociaux, signes de risques de décrochage scolaire, enfants relevant de la protection de l'enfance... D'autres acteurs pourront apporter leur contribution à cette étape d'identification des publics. Il est prévu qu'en cas de présence sur le territoire d'une Cité éducative ou d'un programme de réussite éducative, son coordonnateur soit associé au repérage des élèves.

## 2. UN CAHIER DES CHARGES SPÉCIFIQUE POUR ECOLE OUVERTE BUISSONNIÈRE

Le [cahier des charges Ecole ouverte buissonnière](#) va aussi être diffusé aux directeurs d'écoles et aux chefs d'établissements par les DSDEN. Il précise plusieurs points quand à cette modalité du dispositif EO.

Ecole ouverte buissonnière est la possibilité de proposer un séjour en zone rurale pour des enfants et des jeunes inscrits dans le dispositif EO dans l'objectif de leur permettre de bénéficier de vacances éducatives au contact de la nature.

**Deux formes d'organisation** sont envisageables **pour le Établissements locaux d'enseignement public (EPL)** :

- Organisation directe par l'EPL
- Délégation à un partenaire associatif

**Pour les Ecoles** une **seule** possibilité de mise en œuvre : la délégation à un partenaire associatif.

**Le cahier des charges recommande que dans la mise en œuvre par délégation le partenaire associatif soit choisi au regard de son expérience des classes transplantées**

Les partenaires potentiels seront repérés par les services départementaux de l'EN et les DDSC. Sont nominativement cités dans le CC : l'UCA, la Ligue de l'enseignement, les Eclaireurs, AROEVEN.

L'intervention d'un partenaire associatif fera l'objet d'**une convention avec le DASEN**

Le cahier des charges précise en outre les modalités opératoires, les modalités de mobilisation des IA-DASEN et donne des exemples de séjours, d'organisation.

Il est y est aussi annoncé le mise à disposition avant l'été par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse de plusieurs supports (livret pour les animateurs, supports pédagogiques numériques, portfolio, boîte à outils en ligne...)

Le financement de l'opération Ecole ouverte buissonnière est inclus dans celui du dispositif Ecole ouverte. Les services déconcentrés ont toute latitude pour **engager des partenariats aux échelons académiques ou régionaux** afin d'élaborer des offres de séjours, en lien avec les grands opérateurs, dont la Ligue de l'enseignement. Cette offre permettra que le financement

# FICHE RESSOURCE – DISPOSITIF ECOLE OUVERTE

de la part séjour buissonnier soit versée directement à l'opérateur par les autorités académiques (ligne budgétaire du programme 230 Vie de l'élève adossé au dispositif EO).

Le cahier des charges indique que l'appel à projet pour les structures doit être lancé très rapidement, une fois les acteurs identifiés.

## 3. PROPOSITION D'UNE DÉMARCHE POUR SE POSITIONNER

### → Une démarche à l'échelle académique/régionale

L'animation stratégique du dispositif Ecole ouverte et de son opération Ecole buissonnière va se jouer à l'échelon académique, et c'est la raison pour laquelle une concertation des fédérations départementales et des CD Usep est pertinente à cette même échelle. L'enjeu est d'être identifiés rapidement comme un acteur du dispositif et de pouvoir porter collectivement les propositions des départements constituant une académie.

Cette interlocution favorise par ailleurs des transferts de compétence ou des délégations de projets entre une fédération en capacité de proposer des offres et une autre qui ne le pourrait pas, et la mobilisation d'offres de séjours en dehors des seules frontières départementales.

Dans le cadre de la CPO MEN-Ligue de l'enseignement, ce niveau d'interlocution nous est familier et s'incarne par l'animation académique que conduisent les coordonnateur-trice.s CPO du réseau.

En concertation, avec les Unions régionales, il conviendrait donc :

A/ de s'approprier collectivement les enjeux et d'étudier les modalités de mise en œuvre ;

B/ d'étudier la pertinence pour chaque fédération d'intégrer le dispositif dans ses deux dimensions (dans les écoles et établissements et dans le volet vacances buissonnières) ;

C/ de recenser et regrouper les propositions qui pourront alors être portées par les correspondants académiques et les responsables des UR au niveau du rectorat.

Par ailleurs, toutes les collectivités territoriales sont appelées à se mobiliser autour de ce dispositif. Une action concertée entre les coordonnateur-trice.s CPO et les responsables des UR permettra d'avoir ce double niveau d'interlocution.

### → Une démarche à l'échelle départementale

Si les recteurs organisent le pilotage stratégique et mobilisent les moyens, le pilotage opérationnel s'opère au niveau des IA DASEN. Dans ce cadre, les fédérations qui souhaitent se positionner sur le dispositif, faire des propositions d'intervention devront se rapprocher des services départementaux de l'EN.

De même, l'interlocution avec les conseils départementaux devra aussi être envisagée.

Si une offre réalisée à l'échelle d'une seule fédération est possible, une coordination académique est ici particulièrement pertinente au regard des éléments explicités plus haut.

# FICHE RESSOURCE – DISPOSITIF ECOLE OUVERTE

## → Une démarche plus locale

Le fait d'être identifié comme un des acteurs du dispositif EO est un enjeu et c'est la raison pour laquelle un travail d'information auprès des établissements ou écoles, par exemples ceux avec lesquels un travail est déjà engagé ainsi qu'avec les collectivités locales (notamment communes, communes de communes et départements) peut s'avérer pertinent.